

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1821

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agro-écologie - PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2017 et clôture du programme 2016 - Avenant à la convention partenariale 2016 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2017 - Demande de participations auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1821**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Agro-écologie - PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2017 et clôture du programme 2016 - Avenant à la convention partenariale 2016 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2017 - Demande de participations auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil a approuvé, dans sa délibération n° 2016-1111 du 21 mars 2016, le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2022 pour un montant total de 4,7 M € sur 7 ans. Compte tenu des spécificités du territoire péri-urbain, ce projet s'articule autour des principaux enjeux que constituent le maintien de la biodiversité et la restauration de la qualité de la ressource des captages d'eau potable de l'est lyonnais pour laquelle un programme d'actions particulièrement ambitieux a été défini (69 % du budget total).

Les principaux outils du programme sont des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui consistent en l'attribution de compensations financières versées annuellement aux exploitations agricoles en contrepartie d'un engagement de 5 ans dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Un programme annuel accompagne les agriculteurs par le biais de diagnostics individuels d'exploitation, d'actions de sensibilisation et de communication ainsi que d'animations collectives.

Un comité de pilotage est chargé de définir la stratégie annuelle de ce programme en fonction des résultats de la campagne précédente. Il est composé de 26 partenaires dont 8 collectivités locales, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'est lyonnais, des services de l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, 9 structures représentant la profession agricole et 5 associations de protection de la nature.

L'originalité de la démarche réside dans l'implication des opérateurs économiques agricoles dans le but de pérenniser la dynamique à l'issue du projet : 2 coopératives (La Dauphinoise et Terre d'alliances) et 2 négociants (GAIC François Cholat et Bernard Productions végétales) y participent activement.

La Métropole de Lyon est "bénéficiaire chef de file", à savoir qu'elle rembourse les frais réels engagés par les partenaires sur cette opération pour laquelle elle perçoit des subventions du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et des collectivités.

I - Bilan et avenant à la convention de partenariat 2016

Les principales actions mises en œuvre au cours de cette première année 2016 sont :

- la constitution du partenariat qui s'est concrétisé par le lancement du PAEC lors d'une table ronde organisée le 8 juin 2016 dans les locaux de l'ISARA-Lyon en associant à la Métropole, la Chambre d'agriculture, la Maison François Cholat, l'Agence de l'Eau, le Syndicat mixte des Monts d'Or, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon et l'association Arthropologia,

- la définition et mise en œuvre d'un plan de communication ambitieux avec notamment la création du site internet www.agri-lyonnaise.top et des journaux électroniques associés,

- la mise en place d'un programme de sensibilisation des futurs agriculteurs dans les 3 lycées agricoles du territoire,

- l'animation renforcée sur le territoire des Monts d'Or avec une importante contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques - MAEC (262,5 ha),
- la sensibilisation à l'entretien de la ripisylve avec la réalisation d'un guide ad'hoc par la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,
- la mise en place de l'animation et construction de l'accompagnement individuel des exploitants agricoles situés dans la zone d'intervention prioritaire relative à l'eau potable,
- l'organisation par le collectif pour le développement de l'agroécologie d'un rallye interculture ayant réuni 47 personnes.

Du fait d'un démarrage tardif du programme, le coût réel du programme 2016 s'élève à 100 351 €, soit 53 % du coût prévisionnel. Un avenant à la convention de partenariat 2016 est nécessaire pour acter cette baisse et préciser la ventilation définitive des participations financières entre les partenaires.

II - Programme et convention de partenariat 2017

Au cours de sa réunion du 7 décembre 2016, le comité de pilotage a défini pour 2017 une stratégie basée sur un large déploiement des diagnostics individuels d'exploitation appuyé par une importante communication et la poursuite de l'animation collective spécifique à l'eau potable. Il a ainsi principalement retenu pour le programme d'actions annuel 2017 :

- des réunions de présentation des MAEC aux exploitants agricoles réparties sur l'ensemble du territoire de l'agglomération lyonnaise,
- la réalisation de 75 diagnostics individuels par les organismes de développement et les opérateurs économiques coordonnés par le collectif pour le développement de l'agroécologie dans la perspective de nouvelles souscriptions à des MAEC en juin 2017,
- la finalisation du site internet et la poursuite d'une communication électronique qui se révèle particulièrement efficace,
- la poursuite de la sensibilisation des futurs agriculteurs à l'agro-écologie dans les principaux lycées agricoles formant les agriculteurs du territoire de l'agglomération lyonnaise,
- en appui du conseil individuel, le renforcement des actions collectives relatives à l'eau potable, avec des animations visant à limiter la pollution par les nitrates (action sur les effluents d'élevage), à réduire l'utilisation de pesticides (actions sur le désherbage et l'agriculture biologique) ou à diminuer l'ensemble des intrants (actions de promotion des cultures associées),
- l'organisation d'une journée sur la problématique de la gestion pastorale dans les Monts d'Or et une journée sur l'entretien des haies et des ripisylves sur l'Ozon,
- enfin, une action de réglage des moteurs des tracteurs (permettant de réduire jusqu'à 40 % les émissions de CO2) est envisagée en fin d'année.

Ce programme d'animation représente un budget prévisionnel de 200 901 € pour l'année 2017, selon le plan de financement suivant :

Financiers	Participation (en €)
FEADER	100 451
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	65 790
Métropole de Lyon	29 660
Communauté de communes de l'est lyonnais	2 500
Communauté de communes du Pays de l'Ozon	2 500
Total	200 901

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention partenariale 2017 précisant :

- le programme d'animation 2017 qui détaille par partenaire le calendrier de réalisation des différentes actions avec le budget associé,
- le cahier des charges du conseil individuel à respecter par les opérateurs agricoles,
- les modalités selon lesquelles la Métropole de Lyon rembourse les partenaires à hauteur de leur contribution au programme 2017 et perçoit les subventions de l'Europe, de l'Agence de l'eau et des collectivités (CCPO, CCEL).

L'ensemble des partenaires s'est accordé pour, une fois adoptée, rapidement signer la convention 2017 au cours d'une journée organisée par le Syndicat mixte des Monts d'Or afin de mettre en valeur la qualité de l'animation mise en œuvre sur ce territoire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention partenariale clôturant le programme 2016.

2° - Approuve :

a) - le programme d'animation 2017 du programme agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022, dont le coût total est estimé à 200 901 €, avec une participation de la Métropole de Lyon à hauteur de 29 660 € et des autres partenaires financiers à hauteur de 171 241 €, répartis comme suit :

- l'Europe (FEADER) : 100 451 €,
- l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : 65 790 €,
- la Communauté de communes de l'est lyonnais : 2 500 €,
- la Communauté de communes du Pays de l'Ozon : 2 500 €,

b) - le versement d'une partie de ces subventions en fonction des frais réels engagés par les partenaires, à hauteur de 179 901 € répartis comme suit :

- Arthropologia : 29 311 €,
- association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique : 6 969 €,
- la Chambre d'agriculture du Rhône : 30 557 €,
- le Collectif pour le développement de l'agroécologie : 33 067 €,
- la Communauté de communes du Pays de l'Ozon : 4 389 €,
- le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes : 22 072 €,
- Bernard productions végétales : 1 675 €,
- la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole : 4 740 €,
- la Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole : 2 254 €,
- le GAIC Cholat : 15 607 €,
- la coopérative La Dauphinoise : 11 004 €,
- le Syndicat mixte des Monts d'Or : 16 960 €,
- la coopérative Terre d'Alliances : 1 296 €,

dans le cadre du programme d'animations 2017 du PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022,

c) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole, l'association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB), Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, le Collectif pour le développement de l'agroécologie, la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, Bernard productions végétales, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole, la Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole, le GAIC Cholat, la coopérative La Dauphinoise, le Syndicat mixte des Monts d'Or et la coopérative Terre d'Alliances, au titre de l'année 2017,

d) - les conventions-types pour la mise en œuvre de l'action diagnostic d'exploitation - plan d'actions individuel, à intervenir avec les exploitations agricoles et le partenaire-conseil en charge du dossier, visant à l'amélioration des pratiques agricoles.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdits avenant et conventions,

b) - solliciter auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Communauté de communes de l'est lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon des subventions de fonctionnement d'un montant total de 171 241 € au titre du programme d'animations 2017 du PAEC 2016-2022,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - comptes 657 382, 657 358 et 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O5094A.

5° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - comptes 74718, 74758 et 74778 - fonction 76 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.